

DÉPARTEMENT  
DE LA SEINE-MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

-----

CANTON DE  
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

-----

VILLE DE  
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

-----

**OBJET**

**Domaines de compétences par  
thèmes 8.9 culture**

Vente de billets pour les  
spectacles de l'Espace culturel  
Philippe Torreton  
sur les réseaux extérieurs  
France Billet et Ticketnet

**DATE DE CONVOCATION**

7 octobre 2022

Nombre de Conseillers  
en exercice : **29**

Nombre de présents : **20**

Nombre de votants : **28**

**La Maire,**

La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le  
Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue  
Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un  
délai de 2 mois à compter de sa publication  
et/ou modification.

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-10-92

L'an deux mil vingt deux

le treize octobre deux mil vingt-deux à dix huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,  
en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR,  
Maire.

**Etaient présents :**

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme  
DELOBEL M. GOMIS – Mme DUDOUEU – Mme QUOD-MAUGER –  
Mme VANDEL – Mme SEMIEM – Mme MALINGE – Mme BARRIERE –  
M. FRESSEL – Mme DUCHEMIN – Mme CREVON – M. BIGOT- Mme  
BOSQUIER- M. BULARD – M. LE NOE – Mme FRIBOULET – Mme  
DESANGLOIS

**Excusés ayant donné pouvoir**

M. SACHOT à Mme MEZRAR

M. ROGERET à Mme ESCLASSE

M. BRUNET à Francis GESLIN

M MIZABI à Mme DELOBEL

M. Frédéric GESLIN à Mme MALINGE

M. PETIT à M GOMIS

M. LEMAIRE à Mme DUDOUEU

Mme DUVAL à Mme QUOD-MAUGER

**Excusés**

M JEANJEAN

**Mme FRIBOULET** est nommée secrétaire de séance.

**Rapporteur** : Madame Patricia QUOD-MAUGER, adjointe à la Maire chargée de  
la Culture, du Patrimoine et des Animations de la ville.

La Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf dispose d'une salle de spectacle, l'Espace  
culturel Philippe Torreton, qui propose une programmation riche et diversifiée  
s'adressant à tous les publics. Les billets pour les spectacles sont vendus à  
l'Espace culturel ou par internet. Afin de diversifier les lieux de ventes de la  
billetterie sur certains spectacles, il est proposé de confier à France Billet et à  
Ticketnet, une partie de la billetterie de l'Espace culturel Philippe Torreton. Ces  
organismes disposent d'un réseau national de ventes de billets de spectacles  
notamment distribué à la FNAC, Carrefour, Cultura, Edouard Leclerc, Auchan,  
Cora.

Cette mission prend la forme d'une convention de mandat, par laquelle France  
Billet et Ticketnet prennent en charge la vente d'un quota de billets, encaissant  
les produits de la vente avant de les reverser à la collectivité. France Billet et  
Ticketnet se rémunèrent au travers d'une commission acquittée, à hauteur de 2 €  
(deux euros) qui s'ajoute au prix du billet pour l'acheteur.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20221013-2022-10-92-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2022

Affichage : 15/11/2022

La Ville souhaite offrir ce nouveau service au public de l'Espace culturel Philippe Torreton à travers cette délibération.

Il est donc demandé au Conseil municipal de donner son approbation aux conventions de mandat de distribution de billetterie avec France Billet et Ticketnet présentées dans les documents joints, et d'autoriser Madame la Maire à signer ces conventions de mandat.

### **Vu**

Le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

### **Considérant**

La volonté de la Ville d'accroître la visibilité de la programmation de l'Espace culturel Philippe Torreton et d'atteindre un public au-delà des frontières du territoire d'Elbeuf,

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : **28**

voix contre 0

Abstention 0

**Article 1<sup>er</sup>** : de donner son approbation aux conventions de mandat de distribution de billetterie avec France Billet et Ticketnet présentées dans les documents annexés à la présente délibération,

**Article 2** : d'autoriser Madame la Maire à signer ces conventions de mandat.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits